

**DÉLIBÉRATION N°2024-25_116
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Marie et Louis Pasteur**

Séance du jeudi 26 juin 2025

4. Charte d'engagement LGBT+ de l'Enseignement Supérieur

La délibération étant présentée pour AVIS

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20 Membres présents : 17 Membres représentés : 11 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 28 Pour : 27 Contre : 1
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vu le code de l'éducation notamment l'article L.712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur notamment l'article 11.3.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Marie et Louis Pasteur, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable à la charte d'engagement LGBT+ de l'Enseignement Supérieur.

Besançon, le 26 juin 2025

Le Président de l'Université Marie et Louis
Pasteur

Hugues DAUSSY



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
- Charte LGBT

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*



Charte

D'ENGAGEMENT LGBT+

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



autre cercle

Préambule

Seuls des changements concrets des cultures, des organisations et des pratiques peuvent faire progresser les questions relatives à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Fort de ce constat et afin d'assurer un environnement de travail inclusif pour les personnes Lesbien(ne)s, Gay, Bisexuelle(s) ou Transgenre(s) (LGBT+*), **L'Autre Cercle**, association ayant pour objet de promouvoir l'inclusion des personnes LGBT+ dans le monde du travail, a créé en 2012, à l'initiative d'**Accenture**, la Charte d'Engagement LGBT+ qui lie les organisations publiques et privées à leurs employé(e)s LGBT+ et non-LGBT+.

En 2022, L'Autre Cercle, en partenariat avec le **Caélif** (Collectif des associations étudiantes LGBT+ d'Île-de-France), la **FAGE** (Fédération des Associations Générales Étudiantes) et avec le soutien du **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** et de **L'Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur**, convaincu(e)s que l'ensemble des parties prenantes du monde de l'enseignement supérieur ont un rôle à jouer pour garantir à leurs étudiant(e)s et élèves un environnement d'études bienveillant et les préparer à devenir les acteur(ri)ces d'un monde professionnel inclusif, proposent aux établissements d'enseignement supérieur la Charte d'Engagement LGBT+, les engageant auprès du personnel, de leurs enseignant(e)s et de leurs étudiant(e)s et élèves LGBT+ et non LGBT+.

EN PARTENARIAT AVEC



ET LE SOUTIEN DE



Par cette Charte, les établissements d'enseignement supérieur signataires s'engagent à :

1 Créer un environnement inclusif pour le personnel, les enseignant(e)s et les étudiant(e)s LGBT+

- a) Cultiver un climat d'entente exempt d'intimidation, d'hostilité, de vexation, d'injure, d'agression et de toute forme de conduite discriminatoire, en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. Les instances dirigeantes, les organisations associatives étudiantes et le corps enseignant donneront l'exemple par leur comportement exemplaire.
- b) Sensibiliser, former et accompagner leurs dirigeant(e)s, le personnel et le corps enseignant impliqué(e)s dans le recrutement, la formation, les évaluations personnelles et la gestion des carrières, aux enjeux de la non-discrimination envers les personnes LGBT+.
- c) Sensibiliser, former et accompagner leurs étudiant(e)s à être inclusif(ive)s et bienveillant(e)s au quotidien, pour assurer de bonnes conditions d'étude à tou(te)s aujourd'hui, et de bonnes conditions de travail demain.
- d) Mentionner explicitement les thématiques LGBT+ dans les communications internes sur les engagements en faveur de la non-discrimination et de la diversité, voire, identifier un(e) référent(e) sponsor sur ce sujet.
- e) Soutenir les initiatives du personnel, du corps enseignant, des associations étudiantes et des étudiant(e)s ayant pour objectif de lutter contre la discrimination à l'encontre des personnes LGBT+.

2 Veiller à une égalité de droit et de traitement quelle que soit l'orientation sexuelle ou l'identité de genre

- a) S'assurer que les règles et procédures internes ne permettent aucune discrimination liée à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, et créer les conditions permettant de garantir la confidentialité des informations relatives à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

- b) Garantir l'accès à tou(te)s aux droits et avantages existants accordés par l'établissement d'enseignement supérieur dans le cadre de la conjugalité et de la parentalité (mutuelle, prévoyance, congés familiaux) ; communiquer régulièrement et faciliter l'accès à tou(te)s à ces éléments d'information.

3 Soutenir le personnel, les enseignant(e)s et les étudiant(e)s victimes de propos ou d'actes discriminatoires

- a) Assurer un engagement visible de la Direction de l'établissement et de ses services contre tout propos ou acte de discrimination à l'encontre des personnes LGBT+.
- b) Agir de manière concertée avec les instances représentatives du personnel, des enseignant(e)s et des étudiant(e)s.
- c) Intégrer explicitement la protection des personnes LGBT+ dans les structures d'écoute et d'alerte anti-discriminations, et promouvoir ces structures en interne.
- d) Mettre en œuvre des actions destinées à prévenir et, le cas échéant, à sanctionner tout propos ou attitude discriminatoire.

4 Mesurer les avancées et partager les bonnes pratiques pour faire évoluer l'environnement professionnel et le cadre d'études dans l'enseignement supérieur

- a) Créer et promouvoir des outils de mesure des actions menées par l'ensemble des parties prenantes de l'établissement.
- b) Participer aux rencontres favorisant le partage des bonnes pratiques et des avancées.
- c) Communiquer à l'extérieur de l'établissement d'enseignement supérieur sur les bonnes pratiques et les engagements LGBT+ pris.
- d) Intégrer les avancées dans les bilans et rapports (annuels, Développement Durable, Diversité, RH) et audits de certifications des Labels et Normes.

LANCÉE LE JEUDI 13 OCTOBRE 2022, EN PRÉSENCE DE MADAME SYLVIE RETAILLEAU, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

En signant cette Charte d'Engagement LGBT+ de l'Enseignement supérieur de L'Autre Cercle, en partenariat avec le Caélif, la FAGE et avec le soutien du le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de L'Observatoire des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur, les signataires acceptent de s'en prévaloir et permettent aux organisations précitées de communiquer.



Logo

Signature
Établissement

Logos

Signatures
Associations Étudiantes Internes

**Plans d'action à destination
des personnels et des étudiant.es
en vue de la signature
de la Charte d'Engagement
LGBT+ de l'Enseignement Supérieur**

28 mars 2025

L'importance de notre engagement

Différents indicateurs (chiffres du gouvernement, SOS homophobie) montrent une augmentation des actes LGBT-phobes en France depuis plusieurs années. Des agressions à caractère homophobe particulièrement violentes ont notamment été commises à Besançon en 2022, 2023 et 2025.

L'université se doit d'être un lieu protecteur par son engagement, porteuse de projets permettant une inclusion de tous ses publics où chaque personne peut trouver sa place sans négation de ses individualités et singularités. L'université Marie et Louis Pasteur par son plan IRRIS se positionne clairement en institution riche de son écoute et de sa diversité pour l'épanouissement de chacun ; la plateforme SOS et la signature de la charte Atypie Friendly en sont des exemples.

L'université Marie et Louis Pasteur porte un message fort concernant l'inclusion des personnes LGBTQIA+ avec la mise en place d'un maillage complet d'actions concrètes et pérennes. La signature de la charte de l'association l'Autre Cercle sera la reconnaissance manifeste de l'engagement de notre établissement sur cette thématique.

Nos actions s'articulent autour de six axes :

1. Politique et Engagement institutionnel
2. Sensibilisation et Formation
3. Prise en Compte des Besoins Spécifiques
4. Développement de la Communication et des Espaces de Visibilité
5. Lutte Contre les Discriminations et les Violences
6. Suivi et Évaluation.

Plan d'action à destination des personnels

Actions déjà mises en place

Action	Date	Pilotage / Responsable
- Les justificatifs pour congés (ex. : mariage) sont transmis par l'agent directement au relai RH sans passer par le supérieur hiérarchique. Il s'agit donc de transmettre le document à la DRH par voie décentralisée.	Effectif, mais non officialisé	DRH
- Féminisation des fiches de poste.	2021	RH
-Les relais RH, comme tous les agents publics sont tenus à la discrétion et à la neutralité professionnelle . Respect de l'Ordonnance n°2021-1574 du Code général de la fonction publique.	2021	DRH
- Communication autour de l'égalité professionnelle et lutte contre les discriminations (journée internationale des femmes, journée internationale contre les LGBT-phobies).	Au moins dès 2021	Pôle communication
- Participation à la conférence permanente des chargées de mission égalité et diversité (CPED).	Dès 2022	Chargée de mission accompagnement de la transformation sociale
- Formation Sentinelle prévention du suicide pour les personnels en contact avec les étudiant.es	Au moins depuis 2021	Service de Santé Etudiante, Service de formation SupFC.
- Mise en place d'une plateforme de signalement contre les VSS, harcèlement et discriminations : cellule SOS. Le suivi des dossiers est assuré	2022	Chargée de mission accompagnement de la transformation sociale

par un binôme psychologue / juriste.		
- Inclusion des associations LGBT locale et nationales dans notre guide en ligne L'Utile (Nouvel Esprit, SOS Homophobie et l'Autre Cercle).	2022	Chargée de mission précarité étudiante et pôle communication
- Participation au groupe de travail Egalité et lutte contre les discriminations.	Depuis 2022	CROUS, chargées de mission accompagnement de la transformation sociale et précarité étudiante
- Plan de développement des compétences de l'université incluant formations suivantes : -formation contre les VSS et le harcèlement. - sensibilisation à l'accueil et à l'intégration des personnes LGBT. - éduquer aux inégalités de genre.	2022 2023 2023	Chargée de mission accompagnement de la transformation sociale et lutte contre la précarité étudiante
- Création d'un groupe de travail Discriminations LGBT+.	2023	Vice-Président Egalité et lutte contre les discriminations
- Diffusion du flyer LGBTQIA+ du CROUS intitulé '17 mai' sur l'ensemble des campus de l'UMLP.	Mai 2023	Crous et Pôle communication
- Conférence sur le genre.	Mai 2023	Vice-président Egalité et lutte contre les discriminations
- Conférence sur les LGBT-phobies en partenariat avec les associations Nouvel Esprit et SOS homophobie.	Janvier 2024	Chargée de mission lutte contre la précarité
- Mooc consultable pour l'ensemble des personnels : 'Sensibilisation Reconnaître les LGBT-phobies au travail et agir' créé et mis gratuitement à disposition par SOS homophobie. Action suivie par une campagne d'affichage et réalisation de flyers et visuels présents sur l'ensemble des campus et Maison de	17 mai 2024	Chargées de mission accompagnement de la transformation sociale et lutte contre la précarité étudiante

l'Université ainsi que sur les réseaux sociaux.		
- Monitoring trimestriel du nombre d'inscrits à ce Mooc.	Mai 2024	Chargées de mission accompagnement de la transformation sociale et lutte contre la précarité étudiante
- Les personnels RH en charge du recrutement sont formés pour répondre aux questions liées aux luttes contre les discriminations lors des entretiens d'embauche.	Décembre 2024	DRH
- Formation des personnels en contact direct avec les étudiant.es aux Premiers Secours en Santé Mentale.	2024	Chargées de mission accompagnement de la transformation sociale et précarité étudiante
- Mention sur le site de l'université, site carrière de l'engagement de l'université contre les discriminations et en faveur de l'inclusion (https://univ-fcomte.nous-recrutons.fr/).	Janvier 2025	Service RH
- Possibilité de mentionner un prénom d'usage et de créer l'adresse mail avec le prénom d'usage.	Janvier 2025	Service RH

Actions à venir

Actions	Dates	Pilotage / Responsables
-Maintenir / reconduire, développer toutes les actions mentionnées ci-dessus.	2025-2030	Vice-président RH, Vice-président Egalité, DRH, pôle communication
-Organiser un événement incluant les étudiant.es, les personnels, les partenaires et élus, la presse pour la signature de la charte d'engagement LGBT+ de l'Autre Cercle.	2025	VP Egalité, pôle communication, Bureau de la Vie Etudiante
-Mettre en place lors de la journée d'accueil des nouveaux personnels un atelier spécifique à la sensibilisation aux LGBT-phobies.	Dès septembre 2025	Service RH
-Communiquer sur nos réseaux sociaux sur la journée du coming-out (11/10).	Dès fin septembre 2025	Pôle communication
-Tous les personnels RH seront sensibilisés sur l'existence et la signature de la charte d'engagement LGBTQIA+ de l'Autre Cercle.	2025	Vice-président Egalité, service RH
-Lors de la refonte de notre site internet, créer une page 'diversité-inclusion-responsabilité sociétale' sur le site de l'université. Lister toutes les initiatives et les engagements de notre établissement : handicap, LGBT+, actions réalisées, projets.	2025-2026	VP Egalité, service RH, pôle communication
-Officialiser le fait que les justificatifs pour congés (ex. : mariage) puissent être transmis par l'agent directement au relai RH sans passer par le supérieur hiérarchique. Il s'agit donc de	2025-2026	Service RH

transmettre le document à la DRH par voie décentralisée. + Communiquer cette information à tous les personnels.		
-Sur la fiche de renseignements remplie par tout agent lors de son arrivée, une case 'autre' sera ajoutée. Ce sera également le cas pour les données enregistrées numériquement dès que le logiciel de l'université le permettra.	2025-2026	Service RH
- Recenser dans tous les bâtiments les toilettes genrés/non genrés. S'assurer qu'il y ait des toilettes non genrées dans chaque bâtiment. Le changement consiste à retirer la signalétique sur les portes des toilettes d'un étage spécifique.	2025-2026	Vice-président Egalité, Vice-président patrimoine
-Création d'un flyer Une place pour chacun orienté LGBTQIA+.	2025-2026	Vice-président Egalité, pôle communication
-Renforcer la communication sur nos réseaux sociaux sur la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.	Dès fin avril 2026	Pôle communication
Application du plan égalité professionnelle : - Sensibiliser les commissions d'attribution et les évaluateurs aux biais de genre. -Éliminer les terminologies sexuées et les stéréotypes associés dans les offres de poste et campagnes de promotion et d'avancement -Renforcer la communication égalitaire grâce à une diffusion d'un guide sur l'égalité F/H et les pratiques d'une	2025-2028	DRH, gestionnaire plan égalité professionnelle, vice-président égalité

<p>communication non genrée et sans stéréotypes.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Valoriser les recherches à l'UMLP sur le genre et l'égalité F/H. -Mettre en place un espace d'accueil, d'information, d'écoute et d'accompagnement psychologique et juridique pour les signalements et traitements des VSS, des harcèlements et discriminations. -Participation aux événements institutionnels et lien avec les VSS, harcèlements et discriminations. -Accompagner les agents (H/F) sur les situations de parentalité. -Préparer la labellisation de l'UMLP (Alliance label Diversité / Égalité). 		
<p>-création d'une enquête dans le cadre de la politique QVCT. Cette enquête inclura des questions sur la cellule SOS et la notion d'inclusion, notamment des personnels LGBTQIA+.</p>	<p>2025-2028</p>	<p>Vice-président Qualité de Vie et Conditions de Travail</p>

Plan d'action à destination des étudiant.es

Actions déjà mises en place

Actions	Dates	Pilotage / Responsables
-Enquête l'homophobie dans le sport.	Octobre 2018	Etudiants STAPS
-Conférence 'Sport et homophobie'.	11 octobre 2018	UFR STAPS et Radio Campus
-Prénom d'usage pour les étudiant.es transgenres.	Depuis juillet 2019	Bureaux des Etudes et de la Scolarité
-Communication autour de l'égalité professionnelle et lutte contre les discriminations (journée internationale des femmes, journée internationale contre les LGBT-phobies).	Au moins depuis 2021	Pôle communication
-Formation Sentinelle prévention du suicide pour les étudiant.es.	Au moins depuis 2021	Service de Santé Etudiante, Bureau de la Vie Etudiante.
Actions menées par le Service de Santé Etudiante : - Action sur le consentement en lien avec le CICS et le CIDFF. - Journée mondiale de lutte contre le VIH. - Action en santé sexuelle en mai (contraception, IST, consentement). -Addictions Mois sans tabac en novembre avec sensibilisation aux autres substances. Le Service de Santé Étudiante propose de faire le point sur la consommation de tabac, d'alcool ou autres drogues, lors de consultations jeune consommateur (CJC) une fois par mois. - Risques festifs.	2021-2025	Service de Santé Etudiante, Vice-président Vie Etudiante

<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la journée des fiertés, portée par le Bureau de la Vie Etudiante. - Participation au festival Amours plur'iels à l'université (2025) organisé par le CROUS et le CeGIDD. -Participation au webinar sur la transidentité proposé par le MESR. -Consultations pour la contraception, la gynécologie et les questions relatives à la sexualité, ainsi que la prescription de tests de dépistage pour les IST. -Rendez-vous avec une psychologue clinicienne. -Les personnels du SSE ont été formés à l'accueil et l'écoute des étudiant.es trans. -Sensibilisation des professionnels de santé du service aux LGBTphobies. 		
-Formation 'éduquer aux inégalités de genre'.	Depuis 2022	Bureau de la Vie Etudiante
-Formation sensibilisation aux VSS et au harcèlement.	Depuis 2022	Chargée de mission accompagnement de la transformation sociale, Bureau de la Vie Etudiante
-Mise en place d'une plateforme de signalement contre les VSS, harcèlement et discriminations : cellule SOS. Le suivi des dossiers est assuré par un binôme psychologue / juriste.	Depuis 2022	Chargée de mission accompagnement de la transformation sociale
-Inclusion des associations LGBT locale et nationales dans notre guide en ligne L'Utile (Nouvel Esprit, SOS Homophobie et l'Autre Cercle).	Depuis 2022	Chargée de mission précarité étudiante et pôle communication
-Participation au groupe de travail Egalité et lutte contre les discriminations.	Depuis 2022	CROUS, Chargées de mission accompagnement de la transformation sociale et lutte contre la précarité

-Participation au groupe de travail de l'ARS sur la santé sexuelle.	2022-2023	Service de Santé Etudiante, pôle Vie Etudiante
-Diffusion du flyer LGBTQIA+ du CROUS intitulé '17 mai' sur l'ensemble des campus de l'UMLP.	Depuis Mai 2023	CROUS et pôle communication
-Formation des étudiant.es : sensibilisation aux LGBT-phobies par l'association bisontine Nouvel Esprit (campus Besançon).	Depuis 2023	Chargées de mission accompagnement de la transformation sociale et précarité étudiante, Bureau de la Vie Etudiante
-Formation Premiers Secours en Santé Mentale à destination des étudiant.es.	Depuis 2023	Service de Santé Etudiante
-Conférence sur les LGBT-phobies en partenariat avec les associations Nouvel Esprit et SOS homophobie.	Janvier 2024	Chargée de mission lutte contre la précarité
-Mooc consultable par l'ensemble des étudiant.es : ' <i>Sensibilisation Reconnaître les LGBT-phobies au travail et agir</i> ' créé et mis gratuitement à disposition par SOS homophobie. Action suivie par une campagne d'affichage et réalisation de flyers et visuels présents sur l'ensemble des campus et Maison de l'Université ainsi que sur les réseaux sociaux.	Depuis le 17 mai 2024	Chargées de mission accompagnement de la transformation sociale et lutte contre la précarité étudiante
-Monitoring trimestriel du nombre d'inscrits à ce Mooc.	Depuis Mai 2024	Chargées de mission accompagnement de la transformation sociale et lutte contre la précarité étudiante
-Soirée des fiertés.	Mai 2024	Bureau de la Vie Etudiante

Actions à mettre en place

Actions	Dates	Pilotage / Responsables
-Organiser un événement incluant les étudiant.es, les personnels, les partenaires et élus, la presse pour la signature de la charte d'engagement LGBT+ de l'Autre Cercle.	2025	VP Egalité, pôle communication, Bureau de la Vie Etudiante
-Maintenir / reconduire / développer les actions mentionnées ci-dessus.	2025-2030	VP RH, VP Egalité, DRH, RH, Bureau de la Vie Etudiante, Chargées de mission accompagnement de la transformation sociale et précarité étudiante, Service de Santé Etudiante, pôle communication, Bureau des Etudes et de la Scolarité
-Renforcer la communication sur nos réseaux sociaux sur la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.	Dès fin avril 2025	Pôle Communication
-Lors des réunions de rentrée des étudiant.es, une mention sera faite quant à la lutte contre les discriminations, la charte d'engagement de l'Autre Cercle et les outils de sensibilisation aux LGBT-phobies + l'outil de signalement SOS.	Rentrée 2025-2026	VP Egalité, pôle communication
-Améliorer la communication au sujet de la possibilité d'avoir un prénom d'usage.	Rentrée 2025-2026	Pôle communication
Lors de notre journée d'intégration Bienvenue aux Etudiants en plus des stands Services de Santé Etudiante et CEGIDD, ajouter un stand Diversité-Inclusion (LGBT, VSS, promotion cellule SOS, handicap).	Rentrée 2025-2026	Bureau de la Vie Etudiante

- Communiquer sur nos réseaux sociaux sur la journée du coming-out (11/10).	Dès fin septembre 2025	Pôle communication
- Lors de la refonte de notre site internet, créer une page 'diversité-inclusion-responsabilité sociétale' . Lister toutes les initiatives et les engagements de notre établissement : handicap, LGBT+, actions réalisées, projets.	2025-2026	VP Egalité, service RH, pôle communication
-Etudier la possibilité d'étendre le prénom d'usage aux étudiant.es non genré.es.	2025-2026	VP Egalité
- Encourager la création d'une association étudiante LGBT+.	2025-2026	Bureau de la Vie Etudiante
-Une fois le point précédent réalisé, inclure des étudiant.es de l'association LGBT+ dans le groupe de travail 'Lutte contre les discriminations LGBT+'.	2025-2026	VP Egalité
- Recenser dans tous les bâtiments les toilettes genrés/non genrés. S'assurer qu'il y ait des toilettes non genrées dans chaque bâtiment. Le changement consiste à retirer la signalétique sur les portes des toilettes d'un étage spécifique.	2025-2026	Vice-Président Egalité, Vice-Président Patrimoine
- Adaptation des éléments de communication 'Une place pour chacun' orienté LGBT+ (flyers, cartes postales).	2025-2026	Vice-président Egalité, pôle communication
-Mettre en place un espace d'accueil, d'information, d'écoute et d'accompagnement psychologique et juridique pour les signalements et traitements des VSS , des harcèlements et discriminations.	2025-2026	Vice-président RH

- Développer un partenariat avec l'association OUTRANS , partenaire de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.	2025-2026	Vice-président Egalité, Bureau de la Vie Etudiante
- Sensibiliser le jury de sélection de candidat.es aux Masters afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions des candidats sur les engagements pris par l'université au sujet de l'inclusion et de la lutte contre les discriminations.	2025-2026	Vice-Président Egalité
- Informer les étudiant.es lors des réunions pour la mobilité internationale de la différence de traitement au sujet des droits LGBT et des droits des femmes. + Diriger les étudiant.es sur la page 'Conseils par pays et destination' du site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.	2025-2026	VP Egalité, Direction des Relations Européennes, Internationales et de la Francophonie, Relais Relations Internationales de chaque composante
- Envisager la création de la fonction de 'référént inclusion-étudiant' . La personne choisie sera un.e président.e d'association étudiante.	2025-2026	VP Egalité, VP Vie Etudiante, Bureau de la Vie Etudiante
- Le Service de Santé Etudiante siègera au CoReSS (anciennement Corevih) : comité de coordination régionale de la santé sexuelle.	2025-2026	Service de Santé Etudiante
- Proposer un troisième champ dans les documents administratifs d'inscription H/F/Non binaire ou Autre.	2025-2027	Vice-président Egalité, Bureau des Etudes et de la Scolarité
- Etendre à tous les campus de l'université, la formation des étudiants sur l'accueil et l'inclusion des personnes LGBT+ par l'association Nouvel Esprit.	2025-2027	VP Egalité, Bureau de la Vie Etudiante

<p>-Etudier la possibilité d'avoir des vestiaires avec une troisième option 'non-genrés', notamment à l'UFR STAPS.</p>	<p>2025-2027</p>	<p>VP Egalité, VP patrimoine, doyen UFR STAPS.</p>
<p>-Renforcer la communication égalitaire grâce à une diffusion d'un guide sur l'égalité F/H et les pratiques d'une communication non genrée et sans stéréotypes.</p>	<p>2025-2028</p>	<p>Vice-président Egalité, Bureau de la Vie Etudiante</p>
<p>-Valoriser les recherches à l'UMLP sur le genre et l'égalité F/H.</p>	<p>2025-2028</p>	<p>Vice-président Egalité, Laboratoires de recherches</p>
<p>-Inclure dans l'enquête Qualité de Vie Etudiante un volet Diversité-Inclusion. Veiller à ce qu'il y figure les points suivants : cellule SOS, amélioration de l'existant en matière d'inclusion, ressenti des étudiant.es LGBT+ sur leur quotidien à l'université.</p>	<p>2025-2028</p>	<p>Vice-président Egalité</p>

Association :

Domiciliée au :

Représentée par :

Réservé BVE – Date de fin de validité de la charte :

CHARTRE DE LABELLISATION

DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES RECONNUES PAR

L'UNIVERSITÉ MARIE ET LOUIS PASTEUR

Table des matières

1. DÉFINITION D'UNE ASSOCIATION LABELLISÉE DE L'UMLP	3
2. ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION LABELLISÉE	5
3. ENGAGEMENTS DE L'UMLP	6
4. PROCÉDURES DE LABELLISATION ET DE RETRAIT DU LABEL	7
5. CONTACT ET SIGNATURE	9

La vie associative favorise l'épanouissement individuel et collectif des étudiant·es. Les associations étudiantes sont un lieu privilégié de rencontre, d'expression et de partage des valeurs. Elles contribuent au dynamisme de l'Université et à son rayonnement.

La présente charte définit un axe politique de l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP) en faveur de l'engagement des étudiant·es au service de la collectivité. Elle vise à soutenir l'implication de ses étudiant·es, tout en fixant le cadre et les modalités de cette implication.

L'UMLP soutient les initiatives orientées vers l'amélioration de la qualité de vie des étudiant·es de l'établissement à travers le bureau de la vie étudiante (BVE).

- **Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association**
- **Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 711-1, L. 811-1, L. 811-2, R. 712-1 et suivants**
- **Vu le décret 85-827 du 31 juillet 1985 relatif à l'ordre dans les enceintes et les locaux des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel**
- **Vu la circulaire n°2019-146 du 7 septembre 2017 relative à l'engagement étudiant**
- **Vu les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur**
- **Vu le règlement intérieur de l'Université Marie et Louis Pasteur**
- **Vu l'avis favorable de la commission FSDIE de l'université Marie et Louis Pasteur du 18/06/2025**
- **Vu la délibération de la commission CFVU de l'université Marie et Louis Pasteur du ??/??/2025**
- **Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur du ??/??/2025**

1. DÉFINITION D'UNE ASSOCIATION ETUDIANTE LABELLISÉE DE L'UMLP

Une association étudiante labellisée par l'Université Marie et Louis Pasteur est une association de type loi 1901 :

- Dont l'objet, décrit dans ses statuts, est tourné vers les étudiant·es et vise à dynamiser la vie étudiante sur le territoire de l'Université et dans le respect des valeurs et du règlement de l'UMLP
- Représentée par une présidence (ou instance représentante en cas de collégialité) composée entièrement d'étudiant·es régulièrement inscrit·es à l'UMLP
- Dont les membres adhérent·es et membres des instances décisionnelles (le cas échéant : bureau, conseil d'administration et assemblées générales) sont majoritairement des étudiant·es régulièrement inscrit·es à l'UMLP

1.1. Le cas des associations dites "institutionnelles"

Une association étudiante peut être labellisée "institutionnelle" si elle est une association de type loi 1901 et répond aux critères suivants :

- Être ancrée dans des dispositifs internes à visée pédagogique
- Être support dans l'accompagnement des étudiant·es dans leur projet personnel et/ou associatif
- Se définir comme un lieu de ressource, d'expérimentation et de développement pérenne dans son fonctionnement et dans son implantation au sein de l'université
- S'engager à présenter et à respecter un projet annuel
- Accueillir non seulement des étudiants de l'UMLP mais également un·e ou des salarié·es, un·e ou des volontaires en service civique, un·e ou des alternant·es, un·e ou des stagiaires

1.2. Le cas des associations représentatives des étudiant·es

Une association étudiante représentative des étudiant·es est une association loi 1901 disposant d'un·e ou de plusieurs représentant·es élu·es étudiant·es dans les conseils ou commissions de l'UMLP (conseil d'administration, commission de la formation et de la vie universitaire, commission de la recherche, commission FSDIE) et/ou une partie ou l'entièreté de son objet social, défini dans ses statuts, contient les notions de défense des droits, défense des intérêts et/ou représentation des étudiant·es.

Les associations étudiantes représentatives peuvent formuler une demande de labellisation au BVE. Elles sont astreintes aux mêmes obligations que les autres associations étudiantes labellisées.

Dans le cas où une association étudiante représentative viendrait à ne plus avoir d'élu·es étudiant·es dans les conseils ou commissions de l'UMLP, elle perdrait sa labellisation.

Les représentant·es étudiant·es élu·es en FSDIE ne doivent pas siéger au moment des délibérations qui concernent des dossiers impliquant une association dans laquelle ils ou elles sont membres, ou s'il existe une raison objective de mettre en doute leur impartialité. Ils et elles ne doivent, de même, pas participer à toute réunion, discussion ou travaux préparatoires en lien avec cette délibération

Les associations représentatives ne peuvent pas bénéficier de FSDIE pour des projets à des fins électorales ou utilisés dans leur campagne de communication électorale.

2. ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION LABELLIÉE

En signant cette charte, l'association reconnaît l'engagement de l'UMLP via le BVE comme ressource et soutien.

L'association a l'obligation de :

- Suivre les ateliers de formation sur la vie associative lorsqu'elle est convoquée par BVE
- Apposer le logo de l'UMLP sur ses supports de communication d'actions subventionnées ou soutenues par elle
- Respecter les valeurs, les règles d'organisation et le fonctionnement de l'UMLP tels que décrits dans ses statuts et son règlement intérieur
- Fonctionner selon des principes démocratiques
- Combattre toute discrimination ainsi que tout traitement dégradant ou humiliant dans sa vie associative et dans ses actions

Elle s'engage à :

- Informer ses membres étudiant-es des dispositifs de valorisation de l'engagement : le supplément au diplôme et les Unités d'Engagement étudiant (UEE) sur l'engagement associatif
- Inviter ses membres étudiant-es à toutes les formations associatives proposées par le BVE
- Participer à la vie du réseau des associations étudiantes de l'UMLP (rencontres inter-associatives, séminaire des associations, etc.)
- Promouvoir l'accessibilité, l'inclusion et l'éco-responsabilité dans sa vie associative et ses actions
- Respecter les consignes et exigences transmises par l'Université via le BVE ? et cesser l'action ou l'évènement en opposition aux valeurs et aux engagements de l'Université (tels qu'ils sont notamment inscrits dans cette charte)

3. ENGAGEMENTS DE L'UMLP

L'UMLP reconnaît et valorise les talents associatifs à toute association labellisée.

Elle s'engage via le BVE à :

- Accompagner les associations dans leur vie associatives et aider à la réalisation des projets et initiatives étudiantes
- Mettre à disposition des dispositifs de réduction des risques afin de lutter contre la consommation de substances illicites et la consommation excessive d'alcool et de tabac
- Répondre au devoir général de sécurité physique et morale pour les usager·es et l'UMLP en proposant aux étudiant·es engagé·es de se former aux règles d'hygiène et de sécurité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- Proposer des formations (animée par le BVE ou ses partenaires) sur les thématiques en lien avec la vie associative
- Diffuser les informations concernant la subvention FSDIE de l'UMLP
- Prêter le matériel du BVE et des salles de la Maison des étudiant·es (MDE) à titre gracieux
- Mettre en avant l'association et ses actions via les outils de communication de l'UMLP
- Créer du lien entre associations étudiantes labellisées l'UMLP
- Informer des dispositifs de valorisation de l'engagement : le supplément au diplôme et les UEE notamment sur l'engagement associatif

4. PROCÉDURES DE LABELLISATION ET DE RETRAIT DU LABEL

4.1 Procédure de labellisation

Le statut d'association labellisée devient effectif dès la signature de la présente charte par l'ensemble des parties et est valide un an et renouvelable.

Les associations étudiantes qui souhaitent être labellisées doivent en faire la demande au bureau de la vie étudiante : bve@univ-fcomte.fr et fournir :

- Le récépissé de création ou de modification de l'association délivré par la préfecture
- Les statuts actuels de l'association
- Le logo de l'association
- Une description de l'association et de ses actions
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale indiquant la composition actualisée du bureau
- Le statut (étudiant-e, alumni, personnel, autre) des membres des instances décisionnelles (bureau, CA)
- Le contact de l'association ou son/sa représentant-e selon les réglementations RGPD en vigueur

Le BVE se réserve le droit de demander tous documents complémentaires permettant la bonne compréhension des objectifs de l'association. L'association devra lui fournir.

4.2 Procédure de suspension ou de retrait du label

Le non-respect de la loi, des valeurs, du règlement de l'UMLP ou de la présente charte pourra enclencher une procédure de suspension ou de retrait du label.

Si le BVE constate les conditions justifiant la suspension du label et éventuellement son retrait, il en informe les vice-président-es étudiant-es et la vice-présidence vie étudiante de l'UMLP. Puis, après décision du président de l'université, le BVE notifie l'association par courrier électronique de la suspension de son label et l'invite pour un entretien de rappel des règles et obligations permettant de lever la suspension et de maintenir la labellisation.

Si, à la suite de cet entretien, l'association ne se met pas en conformité avec les préconisations du BVE, l'association se verra notifier d'une décision de retrait du label.

La décision finale du retrait du label revient à la présidence de l'UMLP. Un courrier est envoyé à l'association avec la durée du retrait. Il peut être définitif ou temporaire (période définie par la présidence, minimum 6 mois). Le label peut également être maintenu sous réserve.

5. CONTACT ET SIGNATURE

L'association autorise le BVE à transmettre ses coordonnées dans le cas de demandes extérieures jugées pertinentes :

- Oui
- Non

Fait à

Le

D'une part,

L'université Marie et Louis Pasteur

Représentée par sa Présidence

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Et d'autre part,

L'association :

Représentée par :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »